Image not found or type unknown

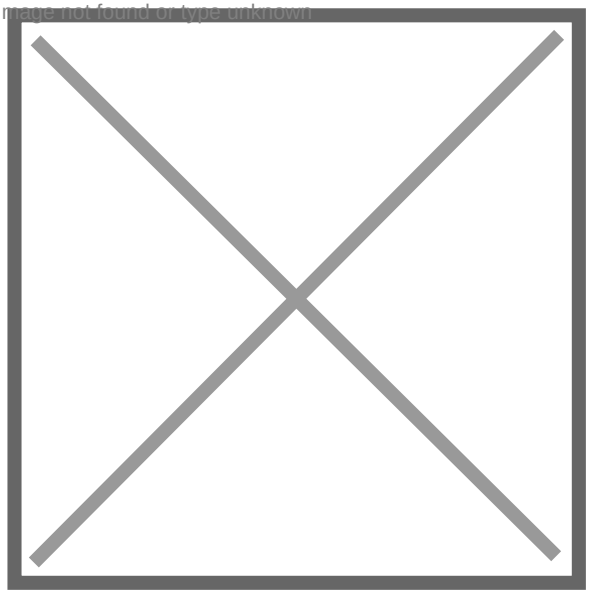

Contre qui me retourner ? ma proprietaire ou l agence de location

Par **indalika**, le **10/01/2011** à **18:06**

Bonjour,je voudrais savoir comment quitter au plus vite un logement que je loue , car l indice de performance energétique fourmi pour ce logement ne correspond pas a la cossommation qui est mienne aujourd hui , pour etre plus précise voici les chiffres , ils parlent d eux meme ...
location avec charge fioul prévu a 1100 euro a l année (ballon d eau chaude éléctrique) mais pour 2 mois j en suis a 700 euro ...
ma propriétaire ne veux pas me laisser partir avant 3 mois et je n est pas les moyens financier pour assumer ces 3 mois , que dois je faire ? Est ce que je doit m en prendre a l agence de location ? est ce que je doit prendre un avocat ? merci .

Par **mimi493**, le **10/01/2011** à **18:27**

Si vous voulez parler du diagnostic énergie, il n'est qu'indicatif, donc vous ne pouvez vous prévaloir qu'il ne correspond pas à votre consommation. D'autant que la consommation de fioul est subjective : peut-être que vous chauffez trop.

700 euros pour deux mois, je crois qu'il y a un gros problème dont il faut trouver la cause avant même de penser demander des comptes au bailleur.

Par **indalika**, le **13/01/2011** à **11:37**

j ai reussi a avoir 18 degres dans la maison qui fait 145m carre , mais pour cela j ai du comdamné 2 pieces qui ne sont pas bien isoler , une piece de 45 m carre et une de 10 m carre , qu en pense tu mimi ?

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **14:13**

Est-ce que vous avez pensé à purger les radiateurs et rajouter de l'eau s'il en manquait ?
C'est le gros piège du chauffage central quand on n'est pas habitué.
Si vous l'aviez fait, faites venir un chauffagiste, la chaudière peut être mal réglée.

145 m², c'est une très grande maison, donc forcément très lourd à chauffer.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés